

Formez vos salariées à la santé et sécurité au travail.

Sans payer un euro grâce à votre OPCO ATLAS.

Vos formations SST, habilitations électriques et sécurité au travail sont **intégralement financées par votre branche professionnelle.**

FCS Formation est titulaire d'un accord-cadre avec l'OPCO ATLAS, condition indispensable à la prise en charge à 100 % des formations.



Vous cotisez. Mais en bénéficiez- vous vraiment ?

Chaque année, votre entreprise verse des cotisations à votre OPCO, l'organisme paritaire qui finance la formation professionnelle de votre secteur (ATLAS).

Ces fonds sont là, disponibles pour sur des formations précises.

Beaucoup d'entreprises ne les utilisent pas, faute de temps ou faute d'information. Résultat : vous payez pour un droit que vous n'exercez jamais.

💡 Vos cotisations non utilisées ne sont ni remboursées, ni reportées.

Chaque année perdue est un budget perdu définitivement.

Ce que vous financez déjà chaque année :

- Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Habilitations électriques
- Sécurité au travail et prévention des risques



La formation SST : une obligation légale

Le Code du Travail est sans ambiguïté : **tout employeur a l'obligation de former un nombre suffisant de salariés aux gestes de premiers secours** et à la conduite à tenir en cas d'accident du travail (Art. R4224-15).

Cette obligation s'applique à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur.

Les formations prises en charge à 100 %

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale de 2 jours. Gestes de premiers secours et conduite à tenir face à un accident. Valable 24 mois, renouvelable.

Recyclage SST

Obligatoire tous les 24 mois pour tout titulaire SST en activité. 1 journée suffit.

Habilitations Électriques

B0, H0, BR, BC et niveaux supérieurs. Mise en conformité du personnel au voisinage d'installations électriques. Théorie et pratique.

Santé & Sécurité au Travail

Prévention des risques professionnels, gestes et postures. Présentiel, format mixte ou classe virtuelle.



Comment FCS Formation intervient ?

FCS Formation vous propose trois formats d'intervention pour s'adapter à la taille de votre équipe, à vos contraintes géographiques et à votre planning.

Sessions inter-entreprises

Rejoignez une session déjà planifiée dans l'un de nos 75 lieux partout en France. Idéal pour 1 à 5 salariés. Calendrier flexible, démarrage rapide.

Session groupe dédiée

Une session rien que pour vos équipes, à la date et au lieu de votre choix. Contenu personnalisé et adapté aux spécificités de votre secteur d'activité.

Session dans vos locaux

Nos formateurs se déplacent directement dans vos locaux. Solution idéale pour les grandes équipes et les entreprises multi-sites.

Passez à l'action dès maintenant

En quelques minutes, nous vérifions vos droits et planifions la formation de vos équipes.

 **01 48 58 54 38**

 www.fcs-formation.fr



Demandez un devis gratuit en ligne

